

## **Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège**

# **Organiser les enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves**

NOR : MENE2407076N

Note de service du 15-3-2024

MENJ - Dgesco A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna ; aux directeurs académiques et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées régionales académiques et délégués régionaux académiques de la formation professionnelle initiale et continue ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux formateurs et formatrices académiques, aux professeures et professeurs

Depuis 2017, l'engagement de tous et l'action pédagogique continue ont permis de faire progresser les élèves. Aux évaluations Pisa de 2022, qui testent les élèves âgés de 15 ans, les élèves dits « à l'heure » en seconde générale et technologique obtiennent des résultats parmi les meilleurs des pays de l'OCDE. Cependant, le nombre d'élèves en réussite diminue et les élèves en difficulté sont encore trop nombreux. Les 10 % des élèves français les plus faibles, issus très majoritairement de milieux défavorisés, obtiennent un score inférieur aux élèves des autres pays dans la même situation. Cette situation se traduit, de fait, par l'installation durable de la difficulté scolaire, conduisant la majorité des élèves en grande difficulté à l'entrée en sixième à le rester jusqu'à l'entrée au lycée.

Ces constats, corroborés par les évaluations nationales à l'école primaire et au collège et les résultats aux épreuves terminales du diplôme national du brevet, confirment la nécessité de mieux faire réussir les collégiens, des plus fragiles aux plus avancés, en leur offrant des modalités d'enseignement plus adaptées à leurs besoins.

À cet effet, un enseignement organisé en groupes de besoins est instauré en français et en mathématiques pour les classes de sixième et de cinquième à la rentrée 2024 et à compter de la rentrée scolaire 2025 pour les classes de quatrième et de troisième.

En référence à l'arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, la présente note de service précise les objectifs et modalités de mise en œuvre de ces groupes.

## **I. Objectifs des groupes en mathématiques et en français : répondre aux besoins des élèves**

L'organisation des enseignements de français et de mathématiques en groupes pour répondre aux besoins des élèves poursuit trois objectifs :

- Porter au plus haut les aptitudes des élèves, selon leur niveau, des plus fragiles aux plus avancés, en déployant une action pédagogique ciblée grâce à des approches personnalisées, à partir des besoins effectivement constatés des élèves et de leur degré de maîtrise des connaissances et des compétences requises ;
- Garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des connaissances et des compétences ;
- Renforcer la confiance des élèves en leur capacité d'apprendre et de réussir au collège.

## **II. Modalités d'organisation. Un principe : des enseignements en groupes avec des moments de regroupement de la classe entière, à certains moments de l'année**

### **Principes généraux et composition des groupes**

La classe demeure l'organisation de référence pour les élèves et les professeurs dans l'ensemble des disciplines autres que le français et les mathématiques, soit les deux tiers du temps scolaire de l'élève.

Afin de permettre aux équipes éducatives de faire davantage progresser tous les élèves, les enseignements de mathématiques et de français sont organisés en groupes, communs à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques.

Les groupes qui comportent un nombre important d'élèves en difficulté sont en effectifs réduits, le nombre d'une quinzaine d'élèves pouvant, à cet égard, constituer un objectif pertinent.

La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, telle qu'elle résulte des conseils école-collège, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations de début d'année au collège. Les évaluations menées en classe, d'éventuelles évaluations communes à différents moments de l'année peuvent également contribuer à cette analyse.

La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire afin de tenir compte de la progression et de la diversité des besoins des élèves, selon les disciplines mais aussi, par exemple, les chapitres des programmes.

Par dérogation à cette organisation générale, les élèves peuvent être regroupés conformément à leur classe de référence, pour une ou plusieurs périodes, sur une à dix semaines dans l'année, la plus large majorité du temps d'apprentissage annuel ayant vocation à être suivie dans le cadre des groupes qui constituent le principe d'organisation. Cela permet d'alterner, toujours en référence aux programmes, les temps en groupes pour répondre aux besoins des élèves, qui ciblent des connaissances et des compétences précises, et des temps en « groupe classe ». L'alternance entre ces deux modalités s'opère sur un ensemble de semaines ou par période et, en aucune manière, en fragmentant l'horaire hebdomadaire. Dans l'hypothèse d'une organisation d'établissement où il y a plus de groupes que de divisions, lors des périodes en regroupement des élèves dans leur classe de référence, le professeur supplémentaire peut intervenir en co-enseignement aux côtés de ses collègues.

Le chef d'établissement mène un dialogue avec les équipes éducatives dans le cadre du conseil pédagogique et arrête les périodes les plus adaptées selon la visée pédagogique. Cette organisation est présentée pour information au conseil d'administration.

Cette organisation permet notamment, en début d'année, de prendre le temps de constituer les groupes. En effet, le premier temps de l'année peut être nécessaire pour mieux observer les élèves dans la classe et dans l'acquisition des apprentissages de manière à comprendre leur profil et à identifier les besoins. En cours d'année, le retour à un enseignement en classe et non plus en groupes, durant un temps à définir par les équipes mais qui doit demeurer l'exception au regard du principe, permet de réexaminer le niveau atteint par les élèves et leurs besoins, et la composition des groupes pour les périodes suivantes.

Les professeurs de français et de mathématiques peuvent exercer le rôle de professeur principal.

### **Les modalités d'organisation**

Enseigner en groupes en français et en mathématiques repose sur un travail collectif des équipes pédagogiques, condition indispensable du progrès des élèves.

En concertation avec les professeurs, le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. Il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent. De même, le nombre d'élèves par groupe est laissé à l'appréciation de l'établissement. Les élèves des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) peuvent y être associés si les équipes pédagogiques le souhaitent.

Il s'agit de prendre en compte les spécificités de chaque structure pour mettre en place l'organisation la plus appropriée. Les moyens déployés dans le cadre de la rentrée scolaire 2024 tiennent compte des spécificités des collèges et doivent permettre la mise en œuvre des groupes en français et en mathématiques.

Pour assurer la cohérence des enseignements de français et de mathématiques et la mobilité des élèves entre les groupes, les heures de ces enseignements sont alignées dans l'emploi du temps, de manière commune à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire, ce qui permet de composer des groupes avec des élèves issus de différentes classes et partageant les mêmes besoins. En fonction de son contexte propre, il revient à chaque établissement de déterminer le nombre d'alignements de classes à réaliser.

Afin de permettre aux élèves de changer de groupes durant l'année, les professeurs définissent des objectifs d'apprentissage communs par période sur lesquels repose la progression de chacun des professeurs.

## **Les contenus pédagogiques**

Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques. Afin de garantir leur acquisition progressive par les élèves, les démarches didactiques et pédagogiques sont adaptées aux besoins de ceux-ci. Les séances en groupes ciblent certaines compétences spécifiques qui répondent aux besoins particuliers des élèves.

Par exemple, en français, en début d'année de sixième, l'équipe pédagogique qui aura choisi de travailler *L'Odyssée* d'Homère ajuste les contenus des différents groupes selon le degré de maîtrise en lecture et en compréhension des élèves. Le professeur en charge des élèves qui rencontrent des difficultés en lecture au sein d'un groupe à effectif réduit peut ainsi prévoir des séances de fluence et d'autres dédiées à l'apprentissage des stratégies de lecture à partir de l'œuvre d'Homère.

## **Des groupes ajustés aux besoins de tous les élèves**

L'organisation retenue doit permettre de se prémunir de tout risque d'assignation des élèves. Il ne s'agit pas d'affecter un élève dans un groupe fixe toute l'année, mais de constituer des groupes évolutifs en fonction des besoins et compétences des élèves, sans que d'autres critères, tels que la situation de handicap, n'entrent en ligne de compte.

Grâce à leur expertise, les équipes pédagogiques constituent les groupes en fonction des besoins des élèves. Ces groupes peuvent porter sur différents aspects : l'un des domaines des évaluations nationales, une partie du programme ainsi que des compétences plus transversales, par exemple la capacité à se concentrer, à mémoriser ou à organiser son travail. Cette organisation permet à chaque élève, quel que soit son niveau initial, de progresser.

Les progrès des élèves sont évalués très régulièrement. Ces évaluations au service des apprentissages peuvent varier en forme, modalités et nombre selon les groupes. En complément, pour chaque période, une évaluation commune écrite peut être conçue afin de pouvoir mesurer les progrès de l'ensemble des élèves.

Au cours de l'année, il revient à chaque établissement d'apprécier la fréquence la plus adaptée pour ajuster la composition des groupes (changement de chapitre des programmes, périodes, trimestres). Les conseils de classes peuvent être des moments utiles pour recomposer les groupes.

## **Porter au plus haut de ses aptitudes chaque élève et répondre à la difficulté scolaire**

Un enseignement ajusté aux acquis des élèves permet d'éviter l'ennui, de prévenir le décrochage scolaire et surtout de susciter l'intérêt, la motivation et le sentiment d'efficacité, gages de réussite. L'enjeu est également de cultiver l'excellence des élèves les plus à l'aise.

Les groupes doivent porter chaque élève au plus haut de ses aptitudes. Les moyens supplémentaires offrent des conditions d'enseignement optimales aux élèves les plus en difficulté. Ils font l'objet d'une attention de l'ensemble des professeurs et particulièrement en français et en mathématiques. À ces conditions spécifiques d'enseignement doit s'ajouter une pédagogie efficace adaptée aux élèves. Il s'agit de renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux en reprenant des notions vues les années précédentes tout en permettant aux élèves d'atteindre les objectifs des programmes.

### **III. Une ambition commune accompagnée par l'ensemble du système éducatif**

Le collège doit donner toutes les chances à tous les élèves, quel que soit leur niveau, de progresser dans la perspective de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et d'une poursuite d'études. Pour cela, il est important que les personnels de l'ensemble du système éducatif se mobilisent.

L'ambition commune est partagée avec les acteurs du premier degré. Les professeurs des écoles restent mobilisés dans le cadre du Pacte enseignant. Ils continuent à intervenir dans le dispositif Devoirs faits, qui demeure obligatoire pour tous les élèves de sixième, et prennent en charge prioritairement les heures de soutien supplémentaires prévues pour les élèves les plus en difficulté dans la limite de deux heures hebdomadaires. Enfin, ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques.

Au sein de l'établissement, la mise en place des groupes pour répondre aux besoins des élèves et élever leur niveau nécessite une collaboration accrue de l'ensemble de l'équipe pédagogique et notamment des professeurs principaux. Parce que les mathématiques et le français sont indispensables pour la maîtrise de l'ensemble des savoirs enseignés au collège, il est nécessaire d'associer tous les professeurs au projet d'enseignement par groupes. Chaque professeur de la classe participe ainsi à la connaissance des besoins des élèves, ce qui permet d'ajuster au mieux la constitution des groupes. Il revient au chef d'établissement d'accompagner et de faciliter le travail collectif et collaboratif des enseignants, par des réunions régulières d'équipe. Pour préparer tout particulièrement la mise en œuvre de la rentrée scolaire 2024, deux demi-journées sont banalisées au collège, à l'appréciation du chef d'établissement. Celui-ci informe le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) de l'organisation retenue.

Sous l'impulsion des recteurs, les inspecteurs pédagogiques de l'ensemble des disciplines, et notamment ceux de français et de mathématiques, sont en soutien des établissements pour aider les équipes à enclencher une dynamique collective autour des progressions communes, pour identifier des contenus didactiques et pédagogiques qui visent à la fois à mener au plus haut de leurs aptitudes les élèves et à répondre à la difficulté scolaire.

Le pilotage académique s'appuie notamment sur la feuille de route du conseil académique des savoirs fondamentaux et sur l'évaluation des effets des organisations retenues sur les résultats scolaires des élèves. La mise en œuvre de la transformation du collège est particulièrement suivie par les Dasen. La mutualisation des pratiques pédagogiques les plus pertinentes, la mise à disposition des résultats des évaluations nationales et des outils simples pour les interpréter ainsi que la mise en place de formations sont autant d'axes nécessaires.

Au niveau national, un plan de formation est dès à présent prévu. Des ressources sur Éduscol (<https://eduscol.education.fr/619/l-organisation-des-enseignements-au-college>) sont mises à disposition : un vademecum qui propose des exemples de mise en œuvre et des pistes pour penser des organisations, des exemples de programmations communes, des séquences pédagogiques.

La confiance dans les équipes pédagogiques, la souplesse dans l'organisation et la mobilisation de l'ensemble des personnels concernés sont donc au cœur de la mise en place de cette nouvelle organisation.

Pour la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Édouard Geffray